

COMMUNAUTE DE COMMUNES CANTON DE CASTETS

Centre médico-social – 364, avenue Jean Noël Serret – 40260 CASTETS

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 mars 2007**

L'an deux mille sept, le douze mars à dix huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Castets, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à LEVIGNACQ, sous la présidence de Monsieur Gérard SUBSOL.

Etaient présents : Gérard SUBSOL, Jean-Pierre BEGUERY, François BELLIARD, Christian GOUSSEBAIRE, Jackie DARZACQ, Michel DARREMONT, Jean-Louis PRADET, Michel DAGREOU, Jean-Marie BERGEZ, Albert TONNEAU, Claude BOURDERON, Eloi ALFONSO, François PEHAU, Gérard NAPIAS, Jacques HERVE, Gilbert DARMANTHE, Claude LAURENT, Robert LESFAURIES, Christian VIGNES, Jean CASTAGNET, Isabelle MOREAU, Rémy JUMEL, Robert CANGUILHEM, Francis CANICAS, Thierry DUPOUY, Gérard LASSERRE.

Absents excusés : Bertrand PUYO, Bertrand DES GROTTES, Joseph-Jean LABADIE , Aline BATBEDAT, Jean-Marie GONDRON, Jacques COUSSAU, Jean MORA.

Secrétaire de séance : Jean-Louis PRADET.

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 33

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 26

Le compte rendu du précédent conseil communautaire soulève les observations suivantes :

Monsieur BEGUERY rappelle qu'il a demandé le règlement des frais de fonctionnement afférents à la mise à disposition du centre de loisirs au relais assistantes maternelle.

Monsieur LAURENT répond que la commission petite enfance a émis l'avis d'établir un règlement qui sera opposable à toutes les communes, y compris celles qui souhaiteront mettre des locaux à disposition dans le futur.

Monsieur SUBSOL met la question à l'ordre du jour du prochain bureau qui aura lieu le 19 mars 2007.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Actes du Président, au titre de la délégation donnée en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales :

- Contrat d'assistance logiciel RAM avec ACD CONSULTANTS SARL 63 DALLET, pour un montant de 260€ HT.

- Marché de travaux pour la réalisation de la piste cyclable après avis de la commission d'appel d'offre : attribué à CHARDIN SARL 40 SEIGNOSSE, pour un montant de 570.490,45 € TTC.

Point à rajouter à l'ordre du jour : Piste cyclable : modification du plan de financement.

OBJET : COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2006 :

Le vice Président présente à l'assemblée les comptes administratif et de gestion pour l'exercice 2006, arrêtés aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	1.603.611,00
Recettes de l'exercice :	2.008.187,24
Résultat de l'exercice :	404.576,24
Excédent reporté :	277.623,26
Excédent Global :	682.199,50

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :	933.888,10
Recettes :	1.508.623,55
Résultats de l'exercice :	574.735,45
Déficit reporté :	447.510,00
Excédent global :	127.225,45

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Président ne prenant pas part au vote, adopte les comptes administratif et de gestion 2006 arrêtés aux sommes ci-dessus.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS :

Le Président rappelle les résultats de l'exercice 2006 et propose l'affectation suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	1.603.611,00
Recettes de l'exercice :	2.008.187,24
Résultat de l'exercice :	404.576,24
Excédent reporté :	277.623,26
Excédent Global :	682.199,50

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :	933.888,10
Recettes :	1.508.623,55
Résultats de l'exercice :	574.735,45
Déficit reporté :	447.510,00
Excédent global :	127.225,45

La proposition d'affectation, compte tenu des crédits reportés à financer est la suivante :

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2006 :

Excédent de clôture : OO2	127.225,45
Solde des restes à réaliser :	413.256,00
Besoin de financement :	286.030,55

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2006 :

Résultat de l'exercice	404.576,24
Résultat antérieur reporté :	277.623,26
Résultat à affecter :	682.199,50

Affectation en réserve Investissement	290.000,00
Excédent de fonctionnement reporté	392.199,50

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote l'affectation ci-dessus présentée et dit que les montants seront repris au budget primitif 2007.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

Conformément aux dispositions de l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le débat donne lieu aux discussions suivantes :

Monsieur BEGUERY répète qu'il s'oppose à un recrutement à la Communauté de communes, pour le suivi animation de l'OPAH et pour les services techniques. Il souhaite que les financements destinés à l'OPAH soit plutôt reversés aux communes.

Gérard NAPIAS ne souhaite pas revenir sur la décision prise à LINXE d'avoir recours à un cabinet pour le suivi animation de l'OPAH. Il s'étonne du montant qui dépendra de la consultation. Il remarque que la prestation de la DDE a été de moyenne qualité pour la piste cyclable.

Le Président confirme qu'il a fallu intervenir au niveau administratif et technique pour rectifier des erreurs. Il a été demandé de revoir le DCE de signalétique.

Monsieur LASSALLE demande ce qui pose problème dans les espaces boisés classés.

Monsieur PRADET s'étonne du tonnage des déchets ménagers à VIELLE ST GIRONS. La déchèterie est prise en compte.

Gilbert DARMANTHE demande pourquoi on fait appel au CAUE pour le bâtiment acheté. Il convient d'étudier l'intégration architecturale dans le quartier.

En ce qui concerne la nouvelle organisation de la DDE et du Conseil Général, il est convenu de provoquer une réunion avec tous les services et les maires pour faire le point.

Thierry DUPOUY demande le mode de fonctionnement de l'aire d'accueil. Gérard NAPIAS répond que le fonctionnement n'a pas été étudié encore par la commission, mais que des investissements tels que le pré-paiement des fluides peut en réduire le

coût. Reste à trouver un personnel qui acceptera de gérer cette aire d'accueil .
Personne n'est volontaire à LIT.

Le Président propose de décaler les fonds de concours à l'année prochaine, et propose de mettre ce délais à profit pour établir un règlement.

Monsieur LESFAURIES souhaite établir un règlement.

Monsieur NAPIAS demande de quel montant seront les fonds de concours.

Monsieur BEGUERY rappelle que le cabinet a estimé le surplus de ressources de la Communauté de communes à 350.000€ et souhaite que l'intégralité soit reversé aux communes.

Le Président rappelle que la Communauté de communes a aussi besoin de ressources pour ces propres projets. Il constate qu'une demande de fonds de concours est déjà parvenue à la Communauté de communes, pour des extensions de réseaux. Cela est pour le moins prématuré, et ne répond pas aux conditions fixées par la loi : fonds versés uniquement aux communes et pour un projet au financement au moins égal communes / Communauté de communes.

Gérard NAPIAS prévoit que l'utilisation des fonds de concours pourra se faire rapidement début 2008.

OBJET : PISTE CYCLABLE – PLAN DE FINANCEMENT :

Le président propose de modifier le plan de financement de la réalisation de la piste cyclable de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux HT	477.000	Subvention Etat	0
Signalétique	28.000	Subvention Région	126.000
Arrasage souches	1.600		
Total HT	506.600	Subvention Département	251.800
TVA 19.6%	99.300	FCTVA	78.000
Maîtrise d'œuvre TTC	27.770	Emprunt	136.590
Divers TTC	6.330	autofinancement	47.610
TOTAL TTC	640.000	TOTAL TTC	640.000

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide l'attribution du marché attribué à CHARDIN à SEIGNOSSE, pour un montant de 477.000 € HT soit 570.490,45 € TTC, sollicite une subvention au Conseil général des LANDES de 50% du montant des travaux HT soit 251.800€, dit que les montants seront repris au budget primitif 2007 et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Aucune question n'étant posée, la séance du conseil communautaire est levée à 20h.

Le Président,
Conseiller Général,



[Signature]